CLUB AÉROSTATIQUE TOURQUENNOIS

La Commission a décidé dans sa dernière réunion la remise de l'assemblée mensuelle du jeudi 11 janvier pour cause de la nouvelle année. Présence indispensable.

AU VIOLON

Louis Delcour, 56 ans, rue du Moulin-Fanon, avait voulu commencer la nouvelle année en faisant force libations. Il était ivre et faisait du tapage, rue Parmentier. Arrêté, il fut conduit au violon.

AUTOUR DE LILLE

LAMBERSART

Un facteur devient fou. — Lundi matin, le facteur de la commune apprit, vers huit heures du matin, que sa femme venait de mourir à l'hôpital de la Charité. Abattu par cette nouvelle, le pauvre homme se livra aussitôt aux pires excentricités, arrachant les lettres et les cartes postales qu'il devait distribuer. Le garde champêtre, prévenu, dut lui passer la camisole de force avec l'aide de quelques passants. Le malheureux vaut fut conduit à l'hôpital Saint-Sauveur où il a été mis en observation.

Un audacieux cambriolage. — M. René Leclercq, manœuvre de maçon, avenue Félix Cloud, avait quitté, lundi matin, son domicile en compagnie de sa famille, pour se rendre chez ses parents, au hameau du Corbeau, chemin de Messines.

Il rentrait, vers dix heures du soir, quand il constata avec surprise que la grand'porte était ouverte. Persuadé que des malfaiteurs se trouvaient dans son habitation, il alla chercher quelques voisins et avec eux visita sa demeure.

Il ne fut pas difficile à M. Leclercq de se rendre compte des moyens employés par les voleurs pour pénétrer dans son domicile.

Après s'être introduits dans un jardin voisin de son habitation, ils avaient cassé une vitre de la porte de la cuisine et fait jouer l'espagnolette.

Tous les meubles du rez-de-chaussée et du premier étage avaient été fouillés, mais par bonheur une bourse contenant une cinquantaine de francs et une somme de 2.800 fr., placée dans une cachette, avaient échappé à leurs investigations.

Les voleurs ont emporté un revolver, des couteaux et des couverts, d'une valeur de cent francs.

La gendarmerie de Lambersart, prévenue aussitôt, a ouvert une enquête, de concert avec la brigade mobile. On croit être sur la trace des coupables.

HAUBOURDIN

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine la mort de M. Georges Rogier, commis des postes et télégraphes au Central de Lille. Les obsèques auront lieu à Haubourdin, jeudi à 9 heures. Le corps sera ensuite dirigé sur la gare d'Haubourdin pour être inhumé à Marcq-en-Barœul. Arrivée en gare de la Madeleine à 12 h. 31.

Nous présentons à Mme Rogier, directrice d'Ecole à Haubourdin, nos plus sincères condoléances.

ARMENTIERES

Fête donnée par les Anciens Elèves des Ecoles publiques. — Le jour de Noël, la Fédération des Associations Amicales des Anciens Elèves des Ecoles publiques de la ville, offrait son grand concert annuel à ses membres, à leurs familles et aux amis de l'école laïque. La vaste salle municipale était trop petite pour contenir le nombreux public qui assistait à cette fête, donnant par là un éclatant témoignage de sympathie aux écoles officielles.

Soirée charmante à tous les points de vue : auteurs et acteurs furent longuement applaudis. Comment pouvait-il en être autrement avec un programme si bien composé et avec les artistes qui l'ont interprété.

Après quelques jolis morceaux exécutés par l'orchestre philanthropique, dirigé par M. Mahieu, M. Polet, président de la Fédération, prononce une vibrante allocution que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire intégralement. Il adresse des remerciements à la municipalité qui ne laisse échapper aucune occasion de montrer sa bienveillance à l'égard de la Fédération ; il remercie également la nombreuse assistance qui est venue témoigner sa sympathie à ceux qui ont l'honneur de lutter pour la démocratie et la République. Il précise immédiatement ce que doit être cette lutte. L'école ne doit pas être « un champ de bataille où viennent se heurter les doctrines religieuses et politiques », mais strictement neutre, elle doit, respectant toute opinion et toute croyance, former des hommes, des Français. C'est hors de l'école que la Fédération doit poursuivre l'enseignement social et fraternel qu'elle y a puisé et s'efforcer de hâter l'avènement d'une société meilleure, la réalisation d'un idéal de bonheur et de liberté pour tous.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de l'ardeur de la lutte engagée car « derrière l'école, ce sont nos institutions que l'on veut atteindre » ; c'est pourquoi nous avons vu se ligner contre nous toutes les forces du passé, toutes les oppressions des esprits et des consciences, c'est enfin pourquoi une puissance qui prétend encore à la domination universelle nous a déclaré la guerre et jeté pas étrange défi : « Anathème à qui pensera que la direction des écoles publiques peut être attribuée à l'autorité civile, Anathème à qui pensera que l'école peut être affranchie de la tutelle de l'Eglise ».

Aussi devant cette agression sans trêve, M. Polet réclame énergiquement des mesures pour la défense de l'école, car après maintes déclarations solennelles, rien n'a été fait par les pouvoirs publics.

Sans nous laisser décourager, dit-il, renouvelons de plus belles les énergies épuisées, les bonnes volontés lassées ; dans notre marche irrésistible soyons le flot qui monte, l'éclair qui brille, l'ouragan qui balaie le monde ; que chaque progrès soit un pas vers la libération définitive, vers l'effacement des haines qui nous divisent ; faisons le génie de la France toujours plus pur, toujours plus radieux dans l'humanité, et bientôt nous verrons surgir des générations nouvelles qui ne comprendront point pourquoi les hommes ont pu se déchirer si longtemps avant d'établir parmi eux le régime annuelle et splendide du Droit, de la Justice et de la Fraternité.

Ce discours plein d'une foi sincère déchaîne un véritable tonnerre d'applaudissements enthousiastes.

Dès que les applaudissements ont cessé, M. Conem, adjoint au maire, se lève. Il félicite M. Polet d'avoir exprimé avec tant de force et d'ardeur des sentiments que partage l'administration municipale. Il regrette d'avoir à prononcer des paroles de combat, mais cette attitude est imposée aux amis de l'école laïque par ces adversaires qui ne désarment jamais. Mais les Armentiérois savent, par une expérience parfois douloureuse, quels assauts ils ont à repousser de la part de ceux qui ont émis la prétention de monopoliser la défense du droit des pères de famille.

M. Conem termine en déclarant que, pour défendre l'école laïque, toutes les nuances de l'opinion républicaine oublieront les divergences qui existent entre leurs programmes.

Ce discours fut vigoureusement applaudi par l'auditoire.

La partie récréative commença, confiée à la troupe des concerts artistiques de Lille (directeurs les frères Bergeron). Concert tout à fait réussi, qui a été très goûté du public et que les Armentiérois se rappelleront avec plaisir.

Mme Denison fit preuve d'une grande virtuosité comme accompagnatrice. Elle fut une charmante actrice et remporta un légitime succès dans ses monologues et dans les deux comédies.

Les frères Bergeron ont obtenu un gros succès dans leurs chants, leurs duos, leurs transformations et leurs imitations. Il n'est pas un morceau dit ou chanté qui n'ait été applaudi, bissé et rappelé. Ils ont mis le public en délire et soulevé l'enthousiasme de toute la salle.

M. Clavator, comique genre Dranem, conquit toute la salle dès son début et les ovations qui lui ont été faites ont dû le flatter et l'encourager.

Bref, tous quatre ont obtenu un succès bien mérité, et la Fédération ne pouvait faire un meilleur choix.

Nous espérons bien les revoir. Toutes nos félicitations aux organisateurs.

Mœurs. — Le nommé Albert Dulhoil, 35 ans, originaire de Dunkerque, a été arrêté lundi soir, à 9 heures et demie. Il s'est rendu coupable d'un outrage aux mœurs commis sur un jeune garçon.

En goguette. — Une vingtaine de jeunes gens sont amirés au Bar Américain et ont quelque peu bousculé le mobilier. Procès-verbal a été dressé.

FLERS-BREUCQ

Tamponnement. — Le tramway F a tamponné au pont de Croix, la voiture de M. Dernez-Dewadder. Le cheval, grièvement blessé, a dû être abattu.

LEERS

Adjudications. — M. Emile Blond, de Lille, a été déclaré adjudicataire des fournitures scolaires, avec un rabais de 25 %. — M. Louis Spriet, de Lys, a obtenu le transport des défunts par corbillard, au prix de 8 fr. 95 par transport. — Enfin, M. Dhalet a été déclaré adjudicataire du charbon, avec un rabais de 0.15 à l'hectolitre.

CYSOING

Enquête de commodo et incommodo. — Une enquête de commodo et incommodo est ouverte, relativement à l'établissement d'une ligne électrique par l'administration des P. T. T. Les plans et dossiers sont à la mairie.

Nomination. — M. Gaston Lefarge est nommé administrateur du Bureau de bienfaisance, en remplacement de M. Jules Hespel, démissionnaire.

WILLEMS

Résultats d'adjudications. — M. Viart est nommé adjudicataire du pain des pauvres. Son rabais était de 3 % sur les prix de Lille. M. Delesalle livrera le charbon aux indigents, au prix de 1.90 les 100 kilos.

Train ouvrier. — Sur les instances de notre ami M. Lemotte, conseiller général, la Cie du Nord va prochainement organiser un train ouvrier partant de Baisieux pour arriver à Lille vers 6 h. 45 du matin.

TOUFFLERS

A la caisse de chômage. — La chambre de commerce de Roubaix a renouvelé son subside de 100 francs à la caisse de chômage de Touffiers.

ANNAPPES

Au Bureau de Bienfaisance. — Il a été procédé aux adjudications suivantes, en la mairie d'Annappes : Pain, adjudicataire, M. Poubaville, à 0.28 le kilo. — Charbon : adjudicataire, M. Sidème, à 2.80 le quintal.

CAMPHIN-EN-PÉVÈLE

Violent incendie. — Le feu a détruit une grange de la ferme Chuffart. Grâce à l'énergique intervention des pompiers, la maison d'habitation et ses dépendances purent être préservées.

La grange incendiée était remplie de marchandises. Les dégâts, couverts par une assurance, s'élèvent à 30.000 francs. Les causes du sinistre sont inconnues.

SAILLY

Fiançailles. — On annonce les fiançailles de M. Auguste Lapage, frère de M. Lapage, maire de Sailly, avec Mlle Delplanque, fille de M. Delplanque, conseiller municipal de cette commune.

Nominations. — M. Jules Dumont est nommé administrateur du Bureau de bienfaisance. M. Jean Leurldan est nommé délégué préfectoral à la révision de la liste électorale.

Fièvre aptheuse. — La fièvre aptheuse règne toujours à Sailly. La commune est déclarée infectée dans un rayon de 1.000 mètres.

LYS

Coups de couteau. — Une scène de jalousie, qui faillit tourner au tragique, a jeté une poignante émotion dans le populeux quartier de la rue de Leers, à Lys.

Un sieur Baudry, journalier, 23 ans, se trouvait depuis un certain temps dans un estaminet de cette rue, quand il fut appelé à la porte par un homme qu'il ne reconnut tout d'abord pas. A peine était-il sur le seuil que l'homme lui porta de furieux coups de couteau. Baudry rentra à l'intérieur du cabaret, où il reçut les soins d'un docteur, qui n'a pas jugé son état extrêmement grave.

L'agresseur est connu. C'est un nommé Henri Lemblen, que sa maîtresse avait abandonné pour rejoindre Baudry.

La justice informe.

Actes de courage. — Le préposé des douanes Trinel a arrêté le cheval de M. Stockbossut, qui s'était emballé en face de la gare de Lys.

Les cambrioleurs à l'œuvre. — Une arrestation. — D'audacieux malfaiteurs tentaient de cambrioler l'horlogerie Derudder, située rue de Leers, lorsqu'une dame habitant rue du Petit-Courtrai, intriguée par leurs allures, donna l'alarme et les malandrins prirent le fuite. L'un d'eux, un certain Julien Descampe, qui opérait dans la maison, s'empressa d'informer ses compagnons, mais il ne tarda pas à tomber entre les mains du garde Trentesaux, qui s'était mis à sa poursuite. Il fut aussitôt dirigé sur Lille.

Deslomps se défend d'avoir pris part au cambriolage.

Il y a une douzaine d'années, M. Derudder fut victime d'une tentative de cambriolage à main armée. L'un des malfaiteurs, Jules Derbandringhien, dit « Boni », actuellement sous les verrous, fut, à cette époque, condamné à huit ans de réclusion.

BAISIEUX

Au feu ! — Par suite de l'explosion d'une lanterne à acétylène, le camion et les marchandises qu'il contenait, appartenant à M. Sitien, messager à Camphin-en-Pévèle, ont été incendiés. Les dégâts s'élèvent à plusieurs centaines de francs.

NOTRE ALMANACH pour 1912

obtient un succès sans précédent.

De tous côtés, on se rend compte qu'il est

le plus beau

le plus volumineux

le plus complet

le plus avantageux

Pour 40 centimes

En vente dans nos bureaux, 27, rue de Béthune, et chez tous nos dépositaires ; on peut également le réclamer à tous nos vendeurs.

FRANCO PAR POSTE 0 fr. 55

NORD

DOUAI

Une soirée de famille au Cercle Dramatique Douisien. — Le « Cercle Dramatique Douisien » donnera le samedi 6 janvier prochain, dans les salles des Ecoles des Beaux-Arts, place Carnot, pour ses membres honoraires et leur famille, sa deuxième fête de famille de la saison.

Une première partie musicale et dramatique précédera la soirée qui obtient tant de succès auprès de la jeunesse.

Une bonne soirée est en perspective pour les invités par les précieux amateurs dont le C. D. D. s'est entouré en la personne de Mme Rogerol-Martinage, notre cantatrice distinguée, entre autres.

Entretien des bâtiments communaux. — Le mercredi 10 janvier 1912, à 11 heures du matin, il sera procédé, en la salle basse de l'Hôtel de Ville, à l'adjudication, en cinq lots, des travaux d'entretien et de grosses réparations des bâtiments communaux pendant la période de janvier 1912 au 31 décembre 1914.

Dans l'enseignement. — M. Louis Proust, instituteur titulaire, à Lécluse, est nommé en la même qualité à Hornaing.

Blessé au pied. — Lundi, vers 11 heures du soir, au cours de son travail, le facteur de gare Guyon s'est fait une entorse.

Le sous-chef de gare de service lui a fait donner des soins et, mardi matin, le blessé a été reconduit chez lui.

ANICHE

Nous informons nos amis et lecteurs que M. Pennequin, notre dévoué et sympathique dépositaire depuis plus de trente-cinq ans, vient de nous remettre sa démission. Nous ne laisserons pas M. Pennequin quitter notre journal, sans lui adresser tous nos plus vifs remerciements pour le concours actif qu'il n'a pas cessé de mettre à notre service pendant une aussi longue période.

M. Victor Cléry remplace M. Pennequin dans ses fonctions, à partir du 1er janvier et nous prions instamment nos nombreux amis et lecteurs d'Aniche et de ses environs de s'adresser à lui ou à sa famille pour la vente du « Progrès du Nord ».

GŒULZIN

— Jean-Baptiste Vellez, 28 ans, journalier, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir, récemment, tué dans les champs une douzaine de pigeons d'un seul coup de fusil.

SOMAIN

— On signale la disparition de Maurice Royckebusch, 23 ans, employé au chemin de fer du Nord, qu'on n'a pas vu chez son logeur depuis le 29 décembre dernier.

LÉCLUSE

— Une somme de 1.700 francs cachée dans une garde-robe par M. François Honoré, cultivateur, a disparu ces jours-ci sans qu'aucune effraction ait été constatée.

La gendarmerie, saisie d'une plainte, recherche l'auteur de la soustraction.

ORCHIES

— Un inconnu a empoisonné, à l'aide de boulettes, une chienne de chasse valant 300 francs et appartenant à M. François Dulhem.

SIN-LE-NOBLE

Vol. — On a volé dans un champ cultivé par M. Jules Deleaut, maraîcher, des choux-raves évalués 6 francs.

ECAILLON

— Le garde autrichien Mayr Gottfried, ou service de M. Dufour, brasseur, ayant surpris un braconnier enlevant du poisson dans un bassin d'aquiculture, lui donna la chasse sans l'atteindre, mais essuya un coup de feu qui ne le blessa pas. Une enquête est ouverte.

AUBY

Un homme assommé. — Le jour du Nouvel-An a été sanglant à Auby.

Vers 9 heures du soir, un mineur retraité des mines de l'Escarpelle, M. Désiré Goulet, âgé de 65 ans, se trouvait sur le seuil de sa demeure, au lieu dit Port-Arthur, quand passèrent quatre hommes pris de boisson.

Soudain, l'un de ces hommes quittant ses camarades, s'avança vers Goubet, et sans que celui-ci l'ait provoqué en aucune façon, il le frappe violemment à la tête avec un objet qu'il tenait à la main et que l'on croit être un casse-tête.

Le malheureux vieillard s'affalasse en pendant que l'agresseur et ses compagnons fuyait. On vint au secours du blessé et le docteur Duhluel, appelé en toute hâte, constate que celui-ci avait eu le sommet du crâne défoncé et, après l'avoir pansé, le fit, mardi matin, transporter à l'Hôtel-Dieu de Douai.

La gendarmerie de Dorignies, informée de ce méfait, se rendit la nuit même sur les lieux pour ouvrir une enquête. On croit que l'auteur de cette lâche agression est un ouvrier mineur d'origine italienne habitant Waziers.

DORIGNIES

Un vol. — Dans la nuit de mardi à mercredi, on a pénétré dans la demeure de M. Henri Dupont, cabaretier, rue du Polygone, en se servant d'une fausse clef, et on lui a soustrait deux pardessus, deux gilets, trois montres, dont une en or, pour dame, une paire de boucles d'oreilles en or avec perles et 20 francs en pièces d'argent.

VALENCIENNES

DENAIN

Grand concert. — Dimanche 7 janvier 1912, à 7 heures et demie, dans lieu, au salon Dubois, un grand concert de gala organisé par l'Harmonie de la Société des Forges et Aciéries de Denain-Anzin, en faveur de ses membres protecteurs, honoraires et actifs, sous la présidence d'honneur de M. J. Werth.

Prêteront leur concours : Mlle Lyse Charny, cantatrice de l'Opéra ; Mlle Jane Bernou, du Vaudeville ; Mlle Marie Bernadou, harpiste des Concerts Lamoureux ; M. Carré, baryton de l'Opéra ; M. Robert Seidreau, du Palais-Royal ; M. Adrien Rey, pianiste, chef de chant à l'Opéra ; l'Harmonie des Forges.

Note : Les places pourront être retenues à partir du vendredi 5 janvier, Café Dubois, moyennant un droit de 0,20.

AVESNES

RECQUIGNIES

Inauguration d'un monument à la mémoire des Enfants de la commune morts pour la Patrie. — MM. les entrepreneurs, tailleurs de pierres, sculpteurs, marbriers, etc., désireux de prendre part à l'adjudication publique, qui aura lieu le 29 janvier 1912, à la mairie de Recquignies, sont informés qu'ils peuvent prendre, dès maintenant, connaissance du cahier des charges chez MM. Emile Lebeau, maire ; Dangre Emile, négociant ; Delporte-Handouaux, propriétaire ; Mme Lecomte, institutrice, à Recquignies, et chez MM. Désiré Demarez, conseiller municipal ; Desmedts, instituteur à Rocq-Recquignies, membres du Comité exécutif.

PAS-DE-CALAIS

Dans la magistrature

Au tableau d'avancement de la magistrature pour 1912 nous relevons les noms suivants :

Président de 1re classe, M. Lacroix, à Arras ;

Procureur de 1re classe, M. Proteau, à Arras.

Substitut de 2e classe, M. Devilles, à Boulogne.

Président de 2e classe, M. Dejamme, à Hazebrouck, ancien juge d'instruction à Arras.

Juges de 3e classe, MM. De Blengy, à Montreuil ; Rocel, à Béthune.

Procureur de 3e classe, M. Bailleux, à Montreuil.

ARRAS

Cercle Républicain. — Le Cercle républicain fêtera l'anniversaire de sa fondation le dimanche 21 janvier 1912, en un banquet qui aura lieu à une heure, à l'Hôtel de l'Univers, sous la présidence de M. Briens, préfet du Pas-de-Calais.

BÉTHUNE

ANGRES

Cambriolage. — Mme veuve Pecquerieux-Lallemand, cabaretière, rue de Givenchy, devant aller habiter Lille, avait déjà déménagé une partie de son mobilier. La nuit, des voleurs avisant la demeure laissée sans gardien, pénétrèrent dans l'habitation en brisant un carreau préalablement enduit de savon, et emportèrent une bicyclette, deux grandes glaces, une pendule, du linge, des vêtements, des couvertures, etc.

Mme veuve Pecquerieux, la cabaretière, M. Leroy, le brasseur, subissent un préjudice s'élevant à 400 fr. pour l'une et à 150 fr. pour l'autre.

PONT-A-VENDIN

Accident aux fours à coke. — Auguste Moulle, occupé aux fours à coke des mines de Lens, à Pont-à-Vendin, remettait, sur rails, un treuil électrique. La barre de fer dont il se servait comme levier ayant glissé, l'ouvrier tomba la tête le première dans le vide d'une hauteur de 5 mètres.

Le docteur mandé constata deux profondes blessures à la tête et une violente contusion à l'épaule. L'état de Moulle est grave.

LIÉVIN

Exploit d'ivrogne. — Paul Guilbault, 37 ans, revenant ivre à son logement se vit refuser l'entrée de la maison. Dans un moment d'emportement, il brisa une vitre, malmena la cabaretière, Mme Facquenier-Vanuxem et un pensionnaire, Louis Delplace.

Distinction honorifique. — M. Charles Kieffer, capitaine d'artillerie à Toul, frère du sympathique commissaire de police de Liévin, vient d'être promu Chevalier de la légion d'Honneur.

LENS

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira samedi prochain 6 janvier 1912 à sept heures du soir, à la mairie.

Ordre du jour : 1° Repos hebdomadaire ; demande de dérogation ; 2° Service des postes ; demande de suppression du 1er courrier au départ les dimanches et jours fériés ; 3° Boîte aux lettres rue Casimir-Beugnet ; ouverture de crédit ; 4° Demande de trousseau pour le sanatorium de Montigny-en-Ostrevent ; 5° Mémoires supérieurs à 300 fr. de Rôles de recouvrement ; 7° Travaux d'entretien et fournitures, traités de gré à gré ; 8° Remboursement de cautionnement ; 9° Acquisition d'immeubles en vue de la construction d'un Hôtel de Ville ; 10° Autorisation de poursuivre la compagnie des eaux ; 11° Questions diverses.

Tableau d'honneur du mois de décembre de l'Ecole primaire supérieure. — Classe de 1re année : Anaart, Benoux, Beaumont, Courtois, Devernay, Dufour, Duhaut, Foulon, Grœjean, Hainaut, Hurel, Leclercq Augustin, Leclercq Henri, Legrand, Louis et Vasseaud.

Classe de 2e année. — Section générale : Brassart, Debeugny, Despicht, Douchet, Hazard, Liénard, Lopez, Ponthieu, Merlot et Marlage.

Sections professionnelles : Lallement, Platel, Turlotte, Demombus, Facq, Lemain et Mesmacque.

Classe de 3e année. — Section générale : Bourré, Butez, Capiaux, Carette, Dufour, Hacot Georges, Queva, Tamlandier et Normand.

Sections professionnelles : Ledieu, Foucart, Louvin et Tocquigny.

Classe de 4e année. — Section du brevet supérieur : Leclercq Marcel, Lefèbvre C., Aa Leur, Queva et Ellsecque.

Section du chemin de fer : Oughe, Poirette et Poulain.

Section des P. T. T. et contributions : Beaucourt, Dupont et Leclercq Yvon.

Section industrielle et arts et métiers : Cordier, Canivez, Dauchez, Montaigne, Quillot et Wache.

Dans sa réunion trimestrielle, le conseil de discipline de l'école a félicité les élèves dont les noms suivent, pour leur application et les résultats obtenus pendant le 1er trimestre de l'année scolaire :

1re année : Beaumont, Courtois, Dufour, Duhaut, Foulon, Hurel et Legrand.

2e année : Debeugny, Despicht, Douchet, Facq, Lallement, Lenoir, Merlot et Ponthieu.

3e année : Capiaux, Carette, Dufour, Foucart, Hacot Georges, Ledieu, Queva, Tamlandier.

4e année : Leclercq Marcel, Leclercq Yvon, Lefèbvre Ch., Beaucourt, Cordier, Oughe, Poirette, Queva, Quillot et Wache.

Les cours de perfectionnement (dessin, mécanique et électricité) n'auront pas lieu pendant la semaine du 1er au 7. Ils reprendront le lundi 8 janvier à l'heure habituelle.

DANS L'INTÉRÊT de votre SANTÉ

COMPAREZ

l'excellent VIN de

BANYULS - TRILLES

QUINQUINA

avec tous les apéritifs connus jusqu'à ce jour

LE GOUTER, C'EST L'ADOPTER

Il est d'ailleurs, recommandé par le **CORPS MÉDICAL** depuis longtemps aux Hommes, Dames et Enfants.

DEMANDEZ "UN TRILLES"

et exiger l'étiquette **BANYULS - TRILLES** sur la bouteille 4518

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel d'Arras

Audience du mardi 2 janvier 1912

La première affaire intéresse le sieur Henri Bongnon, âgé de 43 ans, professionnel de la mendicité. Une bonne trentaine de condamnations forment comme les quartiers de noblesse de ce personnage, le tribunal en ajoute une nouvelle s'élevant à un mois de prison.

Augustin Vasseur, de Boyelles, inculpé d'abus de confiance, récolte trois mois de prison.

Opposition. — A. Huleux, l'ancien comptable de M. Lefebvre, constructeur à Roulincourt, fait opposition à un jugement le condamnant à 8 jours de prison pour s'être approprié une somme remise par son patron pour le paiement d'une traite. Malgré ses explications, le Tribunal maintient la peine.

— Oscar Merville, à Warneton, se voit octroyer 10 jours de prison pour avoir enlevé à un cultivateur de sa commune 13 boîtes de blé et d'avoine.

— Les nommés Charles Dubois et H. Marrec ont formé opposition à des jugements prononcés contre eux ; comme ils ne se présentent pas à l'appel de leur cause, les peines prononcées contre eux sont maintenues.

Diffamation. — On appelle ensuite l'affaire Doutremépuich contre Florenson et Mogny, de la *Vie Arrageoise*. Ces derniers ne se présentent pas à l'audience et le tribunal passe outre aux débats ; Me Labbe défend les intérêts de M. Doutremépuich. Après sa plaidoirie, l'affaire est mise en délibéré.

Au début de la séance, le président donne lecture d'un jugement acquittant M. André Gosse, administrateur de la confiserie de la Thérèse à Boiel, poursuivi pour fraude alimentaire.

L'audience est levée à 2 h. 45.

Feuilleton du 3 janvier 139

La Fée des Bruyères

par Henri GERMAIN

Il vit alors le vieillard saisir son âne par la bride, puis l'entraîner lentement sur le chemin de Plumergat.

Doucement, avec d'infinies précautions pour ne point troubler par un bruit inéolite et dangereux, qui l'eut infailliblement trahi, le silence absolu de la nuit, le Canard se glissa sur les traces du rôdeur.

Il le suivit ainsi jusqu'à la petite maison isolée, louée tout récemment.

Arrivé devant cette demeure, le vieillard arrêta son âne, ouvrit sa porte toute grande et pénétra dans l'intérieur de l'habitation.

Curieux de savoir ce qui allait se passer encore, le Canard, parvenu à vingt mètres à peine de la maison, se baissa vivement, prêt à s'allonger dans l'ombre des bruyères et des genêts qui bordaient le chemin.

A plat ventre, la tête relevée juste assez pour que ses yeux puissent tout voir, il darda son regard avide.

Pendant ce temps le rôdeur de la Fée, après avoir allumé deux bougies, en avait placé une sur pied d'un petit escabeau circulaire, l'autre adossée une pièce située au premier plan et meublée seulement d'un lit et de deux chaises.

Ces préparatifs terminés il redescendit, vint à la voiture et, lentement, avec des allures pénibles, il tira le corps inerte de la jeune fille. Puis il le prit entre ses bras, contre sa poitrine, et pénétra, chargé de ce lourd fardeau, dans l'habitation.

A pas pesants, sans se hâter, il gravit les degrés, dont le bois gémit sous le poids des deux corps. Enfin il déposa la jeune fille sur le lit et s'assura que la fenêtre, aux volets hermétiquement clos était aussi bien fermée par une forte barre de bois clouée au travers.

Ensuite, il reprit la bougie, sortit de la pièce, referma la porte à double tour de clé, poussa deux gros verrous extérieurs et redescendit.

En arrivant au rez-de-chaussée, il éteignit la lumière de l'escalier, pénétra dans une vaste pièce, posa sa bougie sur une table et s'assit pesamment, exténué.

— Ouf ! ça y est, murmura-t-il, en laissant s'exhaler un long soupir de soulagement ; elle est vraiment lourde !...

Puis il retira son chapeau pour essuyer son front ruisselant de sueur.

— Demain, continua-t-il, je saurai sans doute à quoi m'en tenir exactement sur son compte. Après cela, je pourrai prendre une décision irrévocable, risquer le tout pour le tout. Je tiens en mais, j'en ai le pressentiment, les éléments du succès définitif. Avec de l'audace et de la résolution, je puis en finir ai je veux. J'en finirai.

Sur cette conclusion ferme, le vieux Breton se leva, prit dans un antique bahut une bouteille de rhum à peine entamée, un verre, et se versa du liquide.

Lentement, à petites gorgées, il ingurgita l'alcool avec une expression de satisfaction visible.

— Ça remonte tout de même, fit-il en claquant sa langue.

Puis il remit son chapeau, souffla la bougie et sortit de nouveau.

Après avoir jeté un long regard circulaire aux alentours, il ferma soigneusement la porte de sa demeure, remonta dans sa carriole et lança son âne dans la direction du Champ-des-Martyrs.

— Parti ! murmura le Canard toujours blotti dans l'ombre. Est-ce que par hasard il va la laisser là, l'abandonner ?

Puis il se releva, marcha vers la maison silencieuse et se mit à en faire le tour très lentement, examinant avec soin toutes les issues.

Elles étaient closes hermétiquement.

— Ma doué, fit le Breton, le vieux coquin a pris ses précautions à l'avance. N'importe, il est loin maintenant, je vais appeler : nous verrons bien si la belle Fée me répond.

Et de sa voix grêle, un peu pointue, le Canard cria :

— Eh ! la Fée ! Eh ! où êtes-vous ?

Il attendit vainement. Un silence funèbre pesait sur l'habitation.

— Diable, serait-elle morte, vraiment ? murmura le Canard effrayé.

Il appela de nouveau plus fort à plusieurs reprises.

— Rien, dit-il entre ses dents. Ah ! la vieille canaille ! J'aurais dû l'empêcher d'accomplir son mauvais coup. Oui, mais le gaillard devait être armé. Dans cette solitude, ce désert, il m'aurait fait comme un lapin ! Et c'est que je tiens à ma peau surtout maintenant que j'ai retrouvé Yvonne ! Que faire pourtant ? Comment secourir cette pauvre Fée ?

Après un instant de perplexité, le Canard, assis d'une tête, se baissa, chercha pendant un instant autour de lui, puis se releva bientôt. Il tenait dans chacune de ses mains, une grosse pierre ramassée sur le chemin.

De nouveau, il contourna l'habitation silencieuse et, comme guidé par une inspiration subite, il s'arrêta enfin [illegible] pour lancer violemment.

Adroitement, il lança d'abord une pierre au plein milieu des volets du premier étage. Sous le choc, le bois rendit un son mat. Mais rien ne bougea dans l'intérieur.

Le Canard lança plus fortement un second pierre. Même résultat négatif.

— Bien à faire, maugréa-t-il, décontenancé. Allons, il faut attendre à demain, réfléchir, trouver un moyen de pénétrer dans cette bicoque du diable ou de savoir ce qui s'y passe.

Sur cette conclusion résignée, le Breton partit, prenant, lui aussi, la direction du Champ-des-Martyrs. Il coupa directement vers le couvent des Chartreux et se trouva bientôt sur la route d'Auray à Sainte-Anne.

Trois quarts d'heure plus tard, il arrivait devant l'auberge du Cheval-Blanc. Tout d'abord, il s'étonna de trouver la boutique éclairée à cette heure tardive. Il s'approcha, la porte était entr'ouverte.

— Bizarre, murmura-t-il, Yvonne n'est pas encore couchée ?

Avant de pénétrer dans la salle de l'auberge, il vint tout près de l'ouverture et coula dans l'intérieur un regard curieux.

Il tressaillit, se recula soudain. Le vieux Breton de Plumergat était là, causant tranquillement avec la coquette aubergiste.

— Toujours cet étranâ ! fit le Canard entre ses dents. Ah ça ! est-ce que ce vieux serait un jeune ?

Et sous le coup d'un mouvement instinctif de jalousie soudaine, le Breton fut sur le point d'entrer brusquement, d'exiger de son rival supposé une explication catégorique.

Il se retint à temps heureusement.

— Suis-je bête tout de même, pensa-t-il, d'aller compromettre peut-être des intérêts graves, en dérangeant pour rien Yvonne et le vieux Breton ? Il faut que je me [illegible] ce soir.

Sans de plus longues réflexions le rusé bancal se retira sans bruit. Il prit une petite ruelle voisine, en homme qui connaît parfaitement les êtres, et pénétra dans l'auberge du Cheval-Blanc en escaladant le mur peu élevé d'une cour intérieure.

Cinq minutes après il arrivait au premier étage, entrait dans sa chambre et marchait tourdement sur le plancher pour éveiller l'attention d'Yvonne.

A ce bruit, en effet, la veuve comprit que son ami venait de rentrer. Elle se leva :

— Voilà l'heure de fermer, mon bon monsieur, dit-elle simplement au vieillard attablé devant une bouteille d'eau-de-vie de Rhois.

— Bien, bien, la belle, repartit celui-ci, je m'en vas, je ne voudrais pas vous causer une contravention.

Puis il régla sa dépense, se préparant à partir. Sur le seuil, il se retourna :

— Vous avez donc des locataires ? demanda-t-il soudain, en affectant un ton d'indifférente bonhomie.

— Oui, riposta Yvonne, un vieux papa comme vous, un parent à moi.

— Ah ! très bien. Allons, bonsoir.

— Bonsoir, monsieur, à votre revoir.

La porte de son débit fermée, la lumière éteinte, l'ex-bagnole s'empressa de monter au premier étage.

— C'est lui, cria-t-elle, au travers de la porte du Canard.

Celui-ci se hâta d'ouvrir ; il ne s'était pas couché, pressentant sans doute la venue de son amie.

— Oui, fit-il, je viens d'arriver à l'instant. Mais pourquoi donc ta boutique était-elle encore ouverte si tard ce soir ?

— Pour l'attendre. Je ne sais pas pourquoi, j'étais un peu inquiète de toi.

— Ah ! bien, merci, c'est gentil, ça. Est-ce que tu m'as vu beaucoup de chemin ? Je crois le [illegible] Breton en regardant fixement la veuve, comme pour juger exactement de sa sincérité.

— Non, un seul. Tu sais, le vieux m'intéresse que tu n'aimes pas.

— Oui, oui, cette vieille canaille !

— Il est arrivé au moment juste où, lasse de l'attendre, j'allais fermer tout de m'en aller. Alors, ça m'a distraite, je lui ai tenu compagnie un peu.

— Il ne t'a rien dit d'intéressant ?

— Pas grand'chose. Il m'a seulement demandé si j'avais eu des nouvelles de Pours.

— C'est tout ?

— Oui.

— Dis donc, Yvonne, est-ce que tu le crois si vieux qu'il en a l'air ?

— Mais oui. En tout cas, il tromperait bien son monde.

— Allons, bonsoir, ma petite Yvonne, repartit le Canard, dors bien, je crois que mes affaires commencent à marcher.

Et sans vouloir en dire plus long, le prudent Breton prit un baiser sur la joue de la coquette veuve, puis repoussa doucement la porte sur elle.

Le lendemain il se leva de bonne heure et partit d'Auray, se dirigeant vers la maison mystérieuse par les bois de Plumergat.

Il avait résolu, dans la nuit, de passer sa journée à surveiller celte demeure énigmatique, prêt à saisir le moindre incident propice à éclaircir sur la situation de la Fée des Bruyères.

Or, comme il arrivait dans les alentours, vers neuf heures du matin, la Fée s'éveillait justement de son étrange sommeil.

Lentement elle passa sa main sur son front, comme pour en chasser une lourdeur étrange, et regarda autour d'elle.

Une expression d'étonnement profond, d'effroi presque, emplit ses prunelles bleues.

— Où suis-je donc ? murmura-t-elle. Comment, je suis toute habillée ? Qui donc m'a